

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL – PATRIE

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE
L'ARTISANAT



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM-SIZED
ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND
HANDICRAFTS

Perspectives Economiques

*« Les PME Catalyseurs du développement
de l'Economie Nationale »*



N° 001/2022

MINPMEESA
B.P. 6096 YAOUNDE
Tél : (237) 222 23 23 88
Fax : (237) 222 22 41 58
Email : cabinet@minpmeesa.cm
Site Web : www.minpmeesa.gov.cm

Janvier 2022

Table des matières

Liste des graphiques.....	iii
Liste des tableaux.....	iii
Liste des figures.....	iii
Liste des encadrés.....	iii
Liste des annexes.....	iii
Sigles, acronymes et abréviations.....	iv
Introduction.....	1
Chapitre 1 : STRUCTURATION DES PME.....	2
1.1. Approche conceptuelle.....	2
1.2. Cadre juridique et institutionnel.....	2
1.3. Caractérisation des PME au Cameroun.....	4
1.4. Principaux problèmes des PME au Cameroun.....	6
1.4.5. Accès aux normes internationales.....	9
1.4.6. Mortalité des PME.....	9
1.5. Les défis des PME au Cameroun.....	10
Chapitre 2 :.....	11
2.1 Contribution des PME à la croissance.....	11
2.1.1. Activité économique au Cameroun.....	11
2.1.2. Impact de l'activité des PME sur la croissance économique.....	13
2.2 Contribution des PME à l'emploi.....	13
2.2.1. Situation de l'emploi au Cameroun.....	13
2.2.2. Impact des activités des PME sur l'emploi.....	14
Chapitre 3. PERSPECTIVES.....	15
3.1 Perspectives des PME au regard de la SND30.....	15
3.1.1. Transformation structurelle de l'économie à l'aune de la SND30.....	15
3.1.2. Transformation structurelle au niveau du maillage territoriale des entreprises.....	17
3.1.3. Nécessité de promouvoir l'import substitution et le made in Cameroon.....	17
3.2 Perspectives en termes de valorisation de la VA des PME.....	18
3.3 Perspectives en termes de densification des sources de financement des PME.....	19
3.4 Perspectives en termes de partenariat et de coopération.....	20
Conclusion.....	21
Bibliographie.....	i
Annexes.....	ii

Liste des graphiques

Graphique 1: Répartition des PME créées en 2020 par typologie	4
Graphique 2: Répartition des PME créées selon le secteur d'activité en 2020 (en %)	5
Graphique 3: Répartition des PME créées selon le sexe du promoteur en 2020	5
Graphique 4: Répartition des PME créées en 2020 par forme juridique	6
Graphique 5: Contribution des secteurs d'activité à la croissance du PIB	12
Graphique 6: Transformation structurelle du secteur d'activité vers les standards des pays émergents	16
Graphique 7: Répartition territoriale des entreprises souhaitée à l'horizon 2030	17
Graphique 8: Simulations de la VA à la lumière du taux de croissance moyen fixé par la SND30	19

Liste des tableaux

Tableau 1: Contribution des PME au PIB	13
Tableau 2: Estimations de l'évolution de la population en millions d'habitants	14

Liste des figures

Figure 1: présentation du niveau de certains indicateurs entre 2018 et 2019	8
--	---

Liste des encadrés

Encadré 1: Considération clé majeure à prendre en compte dans le secteur des PME	16
---	----

Liste des annexes

Annexe 1: Regroupement des grands obstacles au développement des PME	ii
Annexe 2: Liste des personnes impliquées dans le processus d'élaboration de la note de perspective	ii

Sigles, acronymes et abréviations

APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BC	Balance Commerciale
BCD	Banque Centrale Dacquoise
BCPME	Banques Camerounaises des Petites et Moyennes Entreprises
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d’Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Crédit Agricole
CAS	Compte d’Affectation Spécial
CFA	Communauté Financière Africaine
CFCE	Centre des Formalités de Création des Entreprises
COVID-19	Corona Virus
CPM	Comité de Politique Monétaire
DEPP	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective
FMI	Fonds Monétaire International
FOGAPE	Fonds de Garantie Agriculture et Pêche
INS	Institut National de la Statistique
JCP	Journée de la Coopération et du Partenariat
ME/MI	Moyenne Entreprise / Moyenne Industrie
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l’Economie Sociale et de l’Artisanat
OES	Organisation de l’Economie Sociale
ONU	Organisation des Nations Unies
PE	Petite Entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEESA	Petites et Moyennes Entreprises, Economie Sociale et Artisanat
PMI	Petites et Moyennes Industries
PMI	Petites et Moyennes Industries

SND-30 Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
TPE Très Petite Entreprise
VA Valeur Ajoutée

Introduction

Les PME sont considérées comme catalyseurs de la croissance économique et du développement national, dans la mesure où elles constituent une source majeure d'emplois, de revenus et de recettes fiscales pour les Etats tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Cependant, malgré leur rôle majeur dans la dynamique économique, les PME demeurent confrontées à de multiples difficultés au rang desquelles on peut citer le manque de trésorerie suffisante pour couvrir leur cycle d'exploitation, leur faible capacité d'endettement, un environnement des affaires non propice à leur développement, les difficultés d'accès aux normes internationales, les difficultés liées à leur organisation, le manque de système d'information comptable et financière et l'incapacité à répondre efficacement au changement.

Le tissu économique camerounais est dense numériquement en PME (99,8 %) par rapport aux GE (0,2 %), opérant dans tous les domaines d'activité. Ces unités économiques occupent une partie de la population active et absorbent une partie de la demande locale. Cependant leur intervention dans l'activité économique est limitative notamment en raison des difficultés exogènes et endogènes auxquelles elles sont confrontées. Ces contraintes participent au niveau d'activité enregistrée par celles-ci. En effet, leur part dans le PIB national reste marginale comparativement à leur effectif. Toutefois, cette part, bien que marginale, contribue à relever le niveau de croissance de cet agrégat macroéconomique.

Comparativement aux GE qui ont déjà atteint leur optimum de croissance, les PME ont une large marge de croissance pour se développer et absorber davantage la demande nationale couverte majoritairement par les importations. De par cette posture des PME, elles offrent la possibilité de créer davantage de la valeur ajoutée et des emplois décents.

La présente note de perspective, qui s'intéresse à la plus-value des PME dans l'Economie, porte sur (I) leur structuration ; (II) leur contribution à la croissance et l'emploi ; (III) les perspectives dans l'atteinte des objectifs de développement fixés par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

Chapitre 1 : STRUCTURATION DES PME

Ce chapitre aborde la structuration des PME par type, par secteur d'activité, selon la forme juridique et le sexe du promoteur à la lumière des dernières données présentées dans l'annuaire statistique 2020 du MINPMEESA.

1.1. Approche conceptuelle

La définition des PME varie souvent d'un pays à l'autre et se fonde généralement sur le nombre de salariés, le chiffre d'affaires annuel ou le total de bilans de l'entreprise. Au Cameroun, la définition d'une PME se fonde sur la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME au Cameroun. On distingue trois catégories de PME :

La Très Petite Entreprise (TPE) est une entreprise qui emploie au plus cinq (05) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excède pas quinze (15) millions de francs CFA.

La Petite Entreprise (PE) est une entreprise qui emploie entre six (06) et vingt (20) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à quinze (15) millions de francs CFA et n'excède pas deux cent cinquante (250) millions de Francs CFA.

La Moyenne Entreprise (ME) quant 'à elle emploie entre vingt-et-un (21) et cent (100) personnes et son chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à deux cent cinquante (250) millions de francs CFA et n'excède pas trois (03) milliards de francs CFA.

1.2. Cadre juridique et institutionnel

La notion de développement des PME et de l'entrepreneuriat est apparue dans la réflexion sur la croissance et le développement dès la fin des années 1940, où elle a retrouvé son expression concrète dans l'adoption de mesures ciblées (aides, prêts bonifiés, régimes fiscaux préférentiels, etc.) et la mise en place d'organismes d'aide aux PME au Japon (1948), aux Etats-Unis (1953), en Inde (1954), en Tanzanie (1966) et en Turquie (1976).

En ce qui concerne le Cameroun, c'est le 3^{ème} plan quinquennal de 1972 à 1976 qui pose les bases de l'intérêt des politiques à l'endroit des PME avec la création d'organismes de soutien notamment le Fonds d'Aide et de Garantie aux PME (FOGAPE), le Fonds National de Développement Rural (FONADER), le Crédit Agricole (CA), la Mission pour le développement des cultures vivrières (MIDEVIV). Lesdits organismes qui avaient pour rôle d'aider les PME à la création et à la

croissance, n'ont pas pu suffisamment prospérer du fait de la mise en œuvre du Plan d'Ajustement Structurel engagé dès 1988, laissant ainsi le secteur privé à l'abandon. Toutefois, un certain nombre de réformes ont été instituées à partir de 2004, aussi bien sur le plan institutionnel que réglementaire.

Sur le plan institutionnel :

- Le Ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat voit le jour à la faveur du Décret Présidentiel N°2004/320 du 8 Décembre 2004 portant organisation du Gouvernement :

- L'organisation du MINPMEESA instituée par le Décret N°2005/090 du 29 Mars 2005 modifié par le Décret N°2013/169 du 27 Mai 2013 et complété par le Décret N° 2016/128 du 21 mars 2016. Ce département ministériel dispose dans sa structure organique, de trois directions techniques, dont l'une est dédiée aux PME exclusivement.

- Une Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises a été mise sur pied, par Décret N°2013/092 du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises, modifié et complété par le Décret N°2013/297 du 09 septembre 2013. Cette structure compte entre autres structures rattachées, les Centres de Formalités et de Création d'Entreprises (CFCE). Ces centres sont visibles dans les 10 régions du Cameroun et régis par la Circulaire interministérielle N°001 MINJUSTICE/MINFI/MINPMEESA du 30 mai 2012 relative à la procédure devant les CFCE.

-La Bourse de Sous-Traitance et Partenariat (BSTP), elle est la résultante du Décret du Premier Ministre Chef du Gouvernement N°002PM du 15 février 2012, portant promotion de la sous-traitance en matière de contrats, de partenariats et autres contrats, dans le cadre des investissements.

- La Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BCPME) a été mise en place par Arrêté N°00243/MINFI du 16/08/2014.

Enfin, l'ouverture de multiples incubateurs, à l'instar de la Pépinière Nationale Pilote d'EDEA.

Sur le plan réglementaire :

- La Loi N°2010/001 du 13 avril 2010, portant promotion des PME modifiée et complétée par la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015. Ce texte propose des critères de classement des entreprises par catégories : Très Petites Entreprises (TPE), Petites Entreprises (PE) et Moyennes Entreprises (ME).

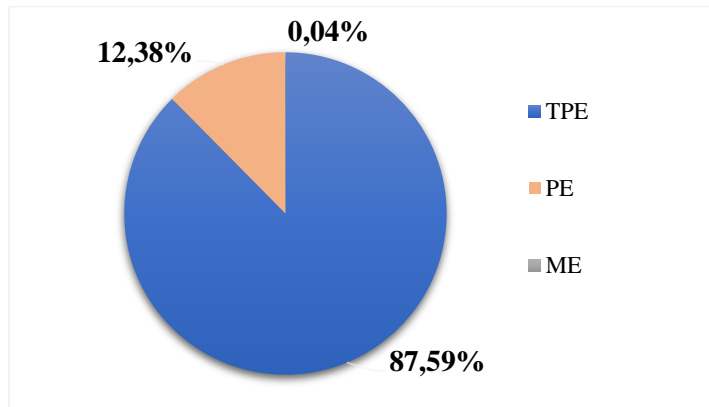
- Le Décret N° 2020/0301/PM du 22 janvier 2020 fixant les modalités d'accomplissement des missions des structures d'incubation des Petites et Moyennes Entreprises.

- L'arrêté N°00003/MINPMEESA du 13 juillet 2021 précisant la forme, les éléments du contenu de l'acte d'agrément des structures privées d'incubation et les conditions de son renouvellement.
- L'arrêté N°00004/MINPMEESA du 13 juillet 2021 précisant le contenu des accords de partenariat entre le Ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises et les structures publiques d'incubation, et des cahiers de charge y afférents.
- L'arrêté N°00005/MINPMEESA du 13 juillet 2021 fixant la composition et les règles de fonctionnement du comité de validation des dispositifs d'accompagnement et des modules de formation dans les structures d'incubation.

1.3. Caractérisation des PME au Cameroun

Au Cameroun, selon les données de l'Institut National de la Statistique 2020, les PME portent 99,8% du tissu économique national. Mais alors leur contribution au PIB reste marginale par rapport à ceux des grandes entreprises sous représentées (0,2%). Dans cette section une répartition des PME camerounaises est faite selon la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, le sexe du promoteur et selon la forme juridique.

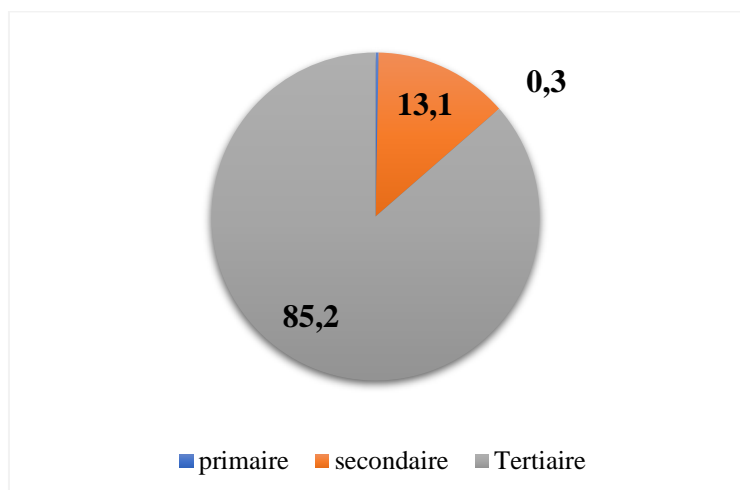
Graphique 1: Répartition des PME créées en 2020 par typologie



Source : MINPMEESA /*(e) nos calculs sur Excel.

La répartition des PME créées par type en 2020 montre une structure déséquilibrée où les TPE sont les plus représentatives.

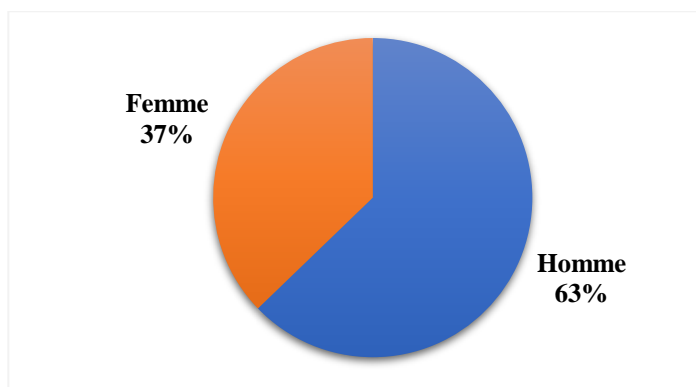
Graphique 2: Répartition des PME créées selon le secteur d'activité en 2020 (en %)



Source : MINPMEESA /*(e) nos calculs sur Excel.

Cette cartographie présente un secteur tertiaire dominant, ce qui justifie l'instabilité de l'économie camerounaise.

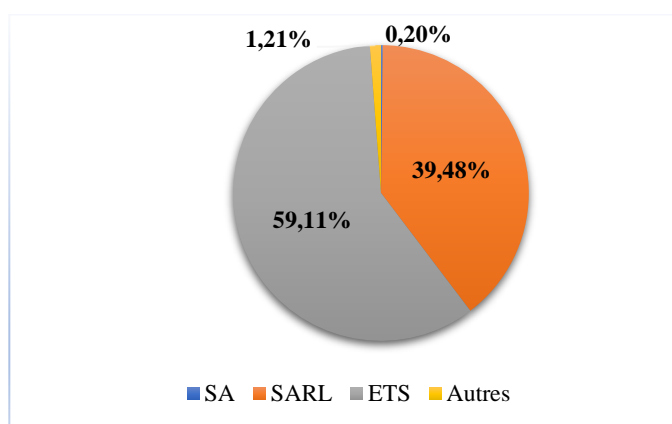
Graphique 3: Répartition des PME créées selon le sexe du promoteur en 2020



Source : MINPMEESA /*(e)nos calculs sur Excel

Cette cartographie montre qu'en 2020, en termes de création d'entreprises par sexe du promoteur, les hommes sont les plus représentatifs.

Graphique 4: Répartition des PME créées en 2020 par forme juridique



Source : MINPMEESA /*(e)nos calculs sur Excel

1.4.Principaux problèmes des PME au Cameroun

Les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises dans le cadre de leur développement ont fait l'objet d'études relativement approfondies. Les récentes études sur les principaux problèmes des PME au Cameroun sont celles du (i) GICAM en 2019 en partenariat avec 2IE sur le thème « *la survie des PME camerounaises* » ; et (ii) l'Institut de recherche sur les PME de Université du Québec à Trois-Rivières en 2018 sur la thématique « *les freins au développement des PME camerounaises : qu'en pensent les entrepreneurs?* ».

1.4.1. Analyse du problème central

Interroger les principaux problèmes des PME ou l'origine de leur mortalité récurrente revient à faire un diagnostic selon deux catégories d'acteurs : les chefs d'entreprises et les acteurs institutionnels en charge de la politique de promotion des PME. La raison majeure avancée par les chefs d'entreprises est généralement liée à l'accès au financement. Toutefois questionner les problèmes de gestion des stocks, de qualité de production et de gestion des ressources humaines amène le MINPMEESA à reconnaître le problème ailleurs. Pour le Secrétaire Général du MINPMEESA « Le problème des PME au Cameroun est lié à l'encadrement », cette déclaration du SG du MINPMEESA effectuée devant les médias en 2020, conduit à dresser un diagnostic pour établir avec plus de précision la principale problématique des PME au Cameroun.

1.4.2. Structuration des PME

La création et le développement des PME nécessitent un cadre harmonieux et propice, et doit permettre d'obtenir des ressources en quantité et qualité suffisante, lesquelles peuvent être physiques, financières, humaines, informationnelles et relationnelles. Or, l'environnement des affaires et les insuffisances de l'écosystème camerounais est considéré comme l'une des causes de l'échec ou de la faible compétitivité des entreprises. En termes de difficultés liées à la structuration, peuvent être observés sur le plan stratégique et managérial, la non maîtrise du marché, l'absence des éléments de maturité appropriés pour les projets, l'individualisme des promoteurs, l'évolution dans l'informel, la mauvaise tenue de comptabilité, la mauvaise gestion financière et l'absence de formation managériale. Aussi avec l'avènement de la SND-30 qui met un accent particulier sur la transformation structurelle de l'économie via le modèle import-substitution, on se rend à l'évidence que les pouvoirs publics ont devant eux un important chantier pour rehausser le niveau de compétitivité des PME et celui-ci passe par une modernisation des infrastructures en place afin de les aligner aux normes mondiales et réduire le déficit de la balance commerciale.

A l'horizon 2035, le Cameroun aspire être un pays émergent avec une économie qui se caractérise par la prédominance du secteur industriel en général, et manufacturier en particulier (dans le PIB et les exportations), et une intégration effective à l'économie mondiale. Dans cette perspective, le Cameroun prévoit disposer, en 2030, d'un secteur manufacturier sain, compétitif et diversifié, capable d'inverser la structure du commerce extérieur (exportations et importations) ; les exportations de produits manufacturés devenant plus importantes au détriment des produits primaires. Le Cameroun, pour atteindre ses objectifs, devrait avoir un cadre favorable au développement des entreprises en général, et des entreprises manufacturières en particulier. Ces éléments placent la structuration des PME au centre des préoccupations de ces dernières dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités.

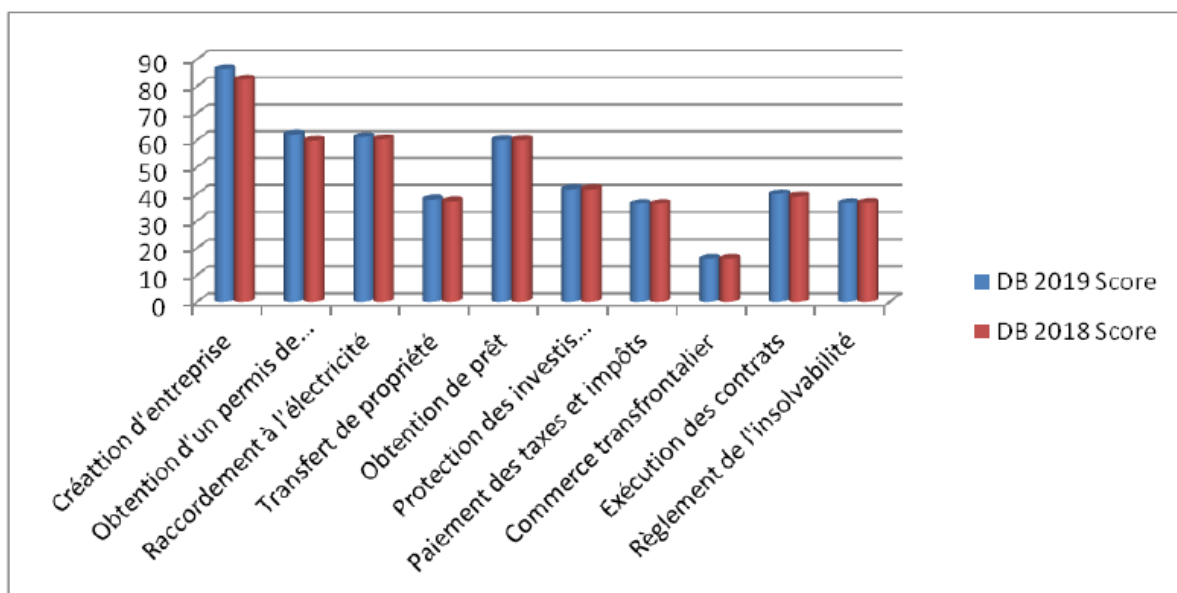
1.4.3. Environnement des affaires des PME

Le problème de structuration des PME camerounaise questionne l'environnement des affaires qui de nos jours occupe une place importante pour la survie et le développement de l'entreprise. Il est composé de tous les éléments et acteurs extérieurs, susceptibles d'affecter l'activité de l'entreprise. Ces facteurs extérieurs peuvent apparaître comme des menaces ou des opportunités pour cette dernière.

L'environnement des affaires peut se définir comme un ensemble de conditions politiques, légales, institutionnelles et réglementaires qui régissent les activités des entreprises. Il s'agit donc d'un système de forces inter-reliées voir interdépendantes.

Ces forces peuvent être divisées en deux catégories : i) les forces dites contractuelles (macro environnement) : il s'agit ici de l'environnement général de l'entreprise (cadre juridique, cadre légal, politique, économique, socioculturel, sociodémographique, technologique, écologique etc.) ; ii) les forces dites structurelles (micro environnement) : il s'agit ici de l'environnement immédiat de l'entreprise, spécifique à chaque entreprise et associé à son secteur d'activité dans lequel elle fait son affaire : les clients du secteur, les concurrents, les fournisseurs, les intermédiaires, les mesures tarifaires et non tarifaires, etc.

Figure 1: présentation du niveau de certains indicateurs entre 2018 et 2019



Source : Doing business 2019, évolution des indicateurs pour le Cameroun

Plusieurs indicateurs restent encore problématiques pour le Cameroun. Le pays se trouve classé 140^{ème} sur la protection des investisseurs minoritaires. Il occupe la 127^{ème} place sur le Règlement de l'insolvabilité, et l'obtention des prêts lui vaut le rang de 73^{ème}.

1.4.4. Accès des PME au financement

La structure de financement des PME dans le système bancaire selon leurs besoins est instable. Le manque de fonds de roulement (stocks, facteurs de production, charges courantes, d'exploitation, le taux très élevé de crédit (jusqu'à 20%), la faiblesse des ressources à long terme, la prédominance des ressources à court terme constituent une entrave à l'activité des PME au Cameroun. Les solutions de financements (crédits) proposées par les banques aux Petites et Moyennes Entreprises

sont les suivantes : - les découverts : pour le financement des décalages du cycle d'exploitation ; - les crédits amortissables à court terme pour le financement du fonds de roulement ou son renforcement ; - les crédits amortissables à moyen et long terme pour le financement des investissements ; - les crédits campagnes pour les entreprises qui exercent des activités saisonnières ; - les crédits spot et facilité de caisse (préfinancements, escomptes, avances) pour les besoins ponctuels en trésorerie.

1.4.5. Accès aux normes internationales

Au regard de la rude concurrence sur le marché favorisée par la mondialisation, l'entrée en vigueur probable des Accords de Partenariat Economique (APE), l'accès préférentiel au marché américain à travers l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), les problèmes liés au respect des standards et des normes internationales se posent. Malgré un niveau de financement jugé insuffisant et une dégradation de l'environnement des affaires, les PME veulent accroître leur production et par la suite leur exportation. Or, elles sont confrontées aux normes internationales qui exigent que les produits à l'exportation y soient conformes. Malheureusement, les PME camerounaises utilisent encore des techniques de production peu appropriées ou encore des technologies dépassées. Au Cameroun, sur le plan technique, les difficultés auxquelles sont confrontées les PME portent sur l'absence de procédés efficaces de production, le mauvais agencement des processus ou encore l'obsolescence des installations. Beaucoup d'entreprises en dépit de l'amortissement des équipements de production, continuent de les utiliser.

1.4.6. Mortalité des PME

Selon les statistiques de l'INS, le taux de pauvreté au Cameroun est fixé à 37,5% en 2014. C'est dans cet environnement précaire, que les PME camerounaises sont tenues de se mouvoir, produisant et recrutant, parmi les populations pauvres. Bien que pour la plupart, concentrées dans les grandes métropoles occupées par les Grandes Entreprises (Yaoundé, Douala, Bafoussam, Garoua), les PME éprouvent des difficultés à se pérenniser. En effet, elles constituent la catégorie d'entreprises qui enregistre le plus grand nombre de fermetures ou de faillites entre la création et la troisième année. Ceci, tel que nous présente les statistiques de l'INS : 45% en 2009, 69% en 2010 et 72% 2016.

1.5. Les défis des PME au Cameroun

Les défis des PME au Cameroun se dessinent au travers des objectifs de développement présentés dans la SND-30 qui exigent que : (i) les PME jouent effectivement leur rôle de moteur de l'économie ; (ii) les PME contribuent au développement du secteur secondaire fort, créateur de richesse et d'emplois productifs et (iii) les PME soient plus compétitives afin de densifier les exportations et amenuiser le déficit de la balance commerciale.

Ces trois défis majeurs nécessitent un certain nombre de préalables favorisant leur condition de réussite au rang desquels on peut citer :

Préalable 1 : Accroître durablement la compétitivité des PME susceptibles de lever et d'exécuter de manière satisfaisante. La compétitivité d'une entreprise pouvant se définir comme sa capacité à concurrencer dans un marché spécifique, à accroître ses parts de marché, à pénétrer les marchés internationaux en exportant et à réaliser une croissance et une profitabilité soutenable.

Préalable 2 : Instaurer et préserver une concurrence saine et effective dans les différents marchés où interviennent les PME.

Préalable 3 : Accroître les possibilités et les conditions de financement des PME par :

- la réglementation et la régulation des délais de paiement (crédits fournisseur) ;
- le développement de l'offre du capital investissement ;
- l'accroissement de l'offre de financement des investissements (crédit à long terme).

Préalable 4 : Accroître l'accès des PME aux normes (produits et services, système de managements professionnels et évaluation de la conformité) et aux technologies associées.

Préalable 5 : Elaborer et mettre en œuvre une démarche spécifique d'accompagnement des PME pour la participation à la réalisation des projets structurants.

Ce chapitre analyse la contribution des PME à la croissance économique du Cameroun et à l'emploi.

2.1 Contribution des PME à la croissance

L'apport des PME dans la croissance économique des pays en développement montre l'importance de ce type d'entreprises. La production des PME camerounaises améliore la valeur ajoutée nationale et participe ainsi à l'évolution de l'accroissement du PIB. De même, le paiement des impôts par les PME améliore les recettes fiscales de l'Etat et les activités des PME favorisent la création de nombreux emplois.

2.1.1. Activité économique au Cameroun

Le Cameroun enregistre depuis plusieurs années une croissance à 1 chiffre de son PIB. La tendance du taux de croissance de son PIB est en trois temps sur la période 2010-2020. Elle croît de 2010 à 2014 avec un taux de croissance moyen de 14,5 % puis décroît de 2015 à 2020 avec une légère reprise en 2018.

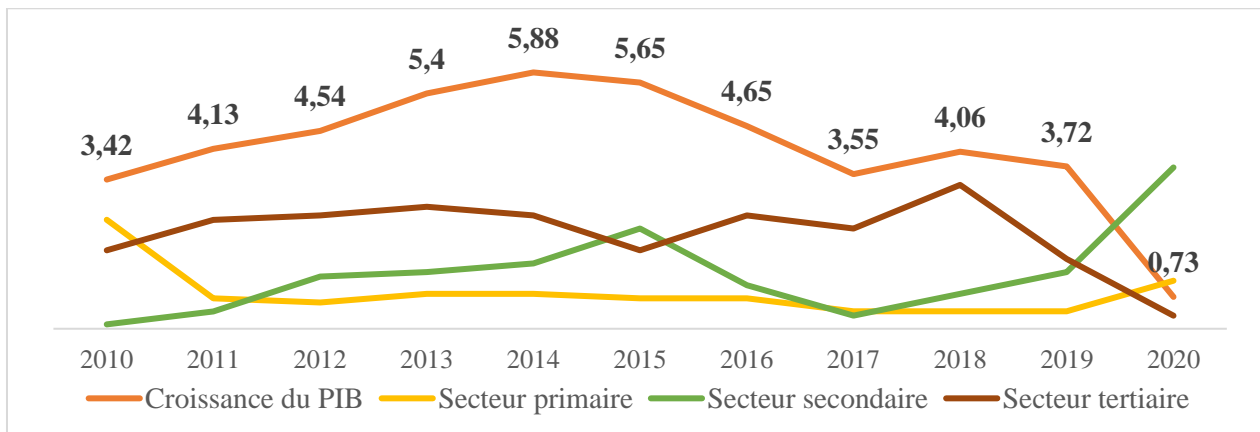
De 2010 à 2014, une hausse du PIB est enregistrée de 4,67 en moyenne sur la période favorable à la mise en œuvre de la nouvelle politique de développement impulsée par la Vision Cameroun 2035 en sa première phase de mise en œuvre (DSCE).

De 2014 à 2020, on note une baisse généralisée de la croissance du PIB même si le changement de tendance est observé pour l'année 2018, la persistance des effets de la baisse des cours des matières premières, de la crise sécuritaire dans le Septentrion, de l'insécurité dans les frontières de l'Est du Pays et dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest favorisent la chute continue de cet agrégat.

La période 2019 à 2020 est décisive car la baisse est plus soutenue due à l'effet de la crise sanitaire mondiale qui a bouleversé l'ensemble des économies mondiales. Le Cameroun a connu en 2020 une variation de -3% de son taux de croissance par rapport à 2019 pourtant fixé à 3,72 % en 2019. Cette baisse assez considérable s'explique en grande partie par la baisse des prix mondiaux du pétrole et la contraction de la demande due à la pandémie et aux effets des mesures de protection prises pour limiter sa propagation dans les pays. Le choc sur le PIB n'a pas pu être contenu en raison de la nature extravertie de l'économie camerounaise portée majoritairement par les activités d'importation et de commerce.

Il faut rappeler que depuis 2010, la Balance commerciale du pays est déficitaire et se dégrade d'année en années. La fluctuation des cours mondiaux des matières premières et l'achat en masse des hydrocarbures, des produits alimentaires, des machines, des appareils mécaniques, électriques et de transport sont la principale cause de ce déficit. En 2020, en raison de la crise mondiale et des mesures y afférentes, la Balance Commerciale s'est améliorée par rapport à 2019. En effet, la fermeture des frontières a engendré une contraction du commerce extérieur avec une baisse des exportations de 24,2 % et une baisse des importations de 16,5 % par rapport à 2019.

Graphique 5: Contribution des secteurs d'activité à la croissance du PIB



Source : Données de l'INS, Comptes Nationaux 2010-2020 et nos calculs sur Excel

De façon générale, le secteur tertiaire contribue majoritairement à la croissance du PIB. Cependant avec le choc sanitaire, il n'a pu être résilient. Ce secteur, constitué majoritairement des activités de commerce et de prestation de service, a été le plus touché par l'application des mesures pour endiguer la pandémie. La contribution du secteur primaire est depuis 2011 constante. Quant au secteur secondaire, avec une contribution fluctuante, il a été résilient face au choc sanitaire et a permis de garder une croissance positive du PIB.

Il est important de noter qu'à la lecture du graphique 5, la contribution des secteurs primaires et tertiaires demeurent constantes peu importe le niveau du PIB. Toutefois celle du secteur de la transformation suit pratiquement celle de la croissance du PIB jusqu'en 2018. En 2020, malgré la prédominance des activités du secteur des services, sa contribution à la croissance du PIB a été négative.

Ainsi, la densification de ce secteur (qui en présence de la pandémie, contribue majoritairement au PIB, au chiffre d'affaires globale et au total de la valeur ajoutée du pays) permettra d'atteindre l'objectif de croissance de la SND30 (atteindre un taux de croissance de 11,3 % en 2030).

Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les actions menées pour améliorer la production de ce secteur et substituer les produits importés aux produits locaux impacteront forcément le niveau du PIB.

2.1.2. Impact de l'activité des PME sur la croissance économique

Les PME camerounaises constituent 99,98 % du tissu économique camerounais, dominées par les activités du secteur tertiaire (79 %). D'après le RGE 2, ces PME contribuent à 20,3 % au PIB. Cette contribution est portée par les ME (15,94 % du PIB) suivant la typologie d'entreprise, et par les activités du secteur tertiaire (15,92% du PIB) suivant le secteur d'activité.

Tableau 1: Contribution des PME au PIB

Contribution des PME au PIB		20,3%
Typologie d'entreprise		
ME		15,94%
PE		3,98%
TPE		0,39%
Secteur d'activité		
Primaire		0,28%
Secondaire		4,12%
Tertiaire		15,92%

Source : INS, RGE-2

2.2 Contribution des PME à l'emploi

Les PME jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté et du chômage. La fonction publique ne pouvant pas absorber le grand nombre de diplômés issus des écoles et universités, les PME apparaissent comme une véritable alternative et une opportunité au problème de chômage, placé au centre des politiques gouvernementales.

2.2.1. Situation de l'emploi au Cameroun

Le Cameroun doit assurer les emplois chaque année à 43 % de la population majoritairement constituée des jeunes. Ce problème se posera davantage avec acuité dans les jours à venir au regard de la population grandissante comme le montre le tableau 2 suivant.

Tableau 2: Estimations de l'évolution de la population en millions d'habitants

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Population totale	20,3	20,9	21,5	22,1	22,7	23,3	23,9	24,6	25,2	25,9	26,5
Population active	8,7	9,0	9,2	9,5	9,8	10,1	10,4	10,7	11,0	11,4	11,5

Source : Banque Mondiale

2.2.2. Impact des activités des PME sur l'emploi

D'après des dernières données du RGE 2, l'on recensait 635 696 effectifs permanents employés par les entreprises, soit 1,57 % de la population active en 2015. Les PME représentaient 69,46 % des emplois permanents.

Toutefois les GE, bien que représentant moins de 2 % des entreprises en activité, concentrent plus du tiers des emplois. Ainsi, la densification du nombre d'entreprises et leur mutation en GE permettront d'augmenter significativement le volume d'emplois.

En conséquence, pour contribuer à l'objectif d'emploi, un accent particulier devra être mis sur la formalisation d'entreprise d'une part et, d'autre part sur la mutation des entreprises. D'après le document de cartographie des PME camerounaise produite par l'APME avec l'appui technique de l'INS, 44 TPE et PE ont muté pour devenir des ME, et 62 PME sont devenus des grandes en 2017.

Chapitre 3. PERSPECTIVES

3.1 Perspectives des PME au regard de la SND30

La stratégie Nationale de Développement 2020-2030 impose la redynamisation des PME camerounaises au travers de la densification de l'industrie manufacturière ainsi que les secteurs des services à haute productivité et un rattrapage technologique se traduisant par une hausse de la productivité dans l'agriculture et sa modernisation.

3.1.1. Transformation structurelle de l'économie à l'aune de la SND30

Le système de production de l'économie nationale est dominé par le secteur tertiaire qui représente 48,3 % du PIB sur la période 2010-2018, les exportations constituées à 66 % de matières premières traduisent un faible revenu de transformation qui ne permet pas de générer d'importantes valeurs ajoutées et de tirer un meilleur profit des avantages comparatifs. Aussi la structure des importations met en évidence une hausse des biens de consommation finale, cette hausse dont la contrepartie n'est pas comblée par les exportations entraîne un déficit de la balance commerciale. Fort de ces constats, la définition des mécanismes visant la structuration des PME devient essentielle et fondamentale en vue de favoriser la densification du tissu industriel camerounais en faveur d'un développement inclusif et durable.

Deux principales orientations de développement industriel sont retenues dans le cadre de la SND 30 en vue de faciliter l'insertion économique mondiale et d'accélérer l'import-substitution tout en densifiant les exportations, il s'agit de :

- la promotion de l'industrie manufacturière ;
- le rattrapage technologique.

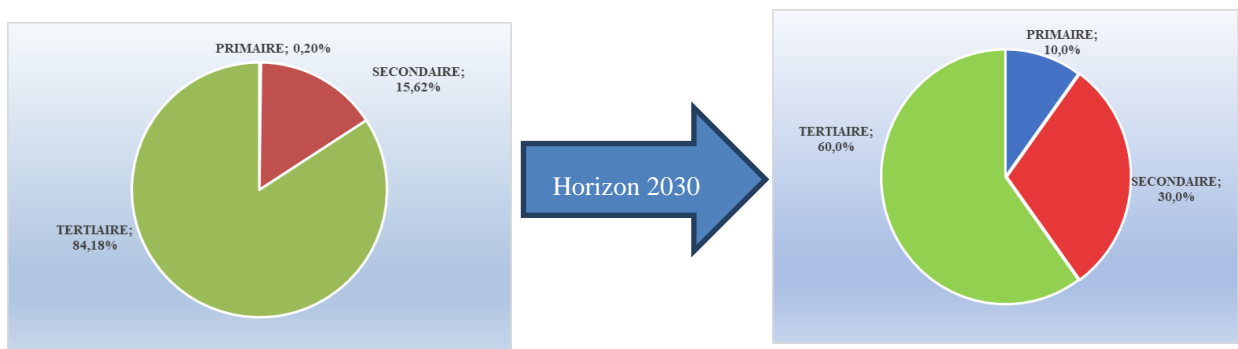
Encadré 1: Considération clé majeure à prendre en compte dans le secteur des PME

Les orientations de la SND30 prennent effectivement corps au centre des considérations clés élaborées comme repères majeurs qui permettent de vérifier la mise en œuvre de la stratégie. Le modèle d'import-substitution prôné par la SND 30 impose pour les PME les conditionnalités minimales et explicites qui portent la trame de fond de l'intelligence stratégique et servent de révélateur de l'engagement politique des autorités.

Considération clé majeure : porter à moins de 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales. Il s'agira de formaliser une démarche incitative et d'ouverture d'opportunités à la production industrielle locale de biens mais aussi et surtout des services, notamment aux PME et PMI permettant également de dynamiser la création d'emplois.

Les objectifs de développement du Cameroun visant l'émergence économique à l'horizon 2035 imposent une convergence de la structuration actuelle de notre économie vers les standards des pays émergents dont le gap est encore énorme. Ainsi, pour atteindre ces standards, il est nécessaire de poser des actions fortes qui déclencheront le processus de transition de notre économie vers ces standards de référence (voir graphique). En ce qui concerne le MINPMEESA, grand acteur impliqué dans cette problématique, au regard des entités dont il en a la charge, il pourrait agir au niveau de la mise en place des mécanismes visant le changement de la structure des PME, aussi bien en termes de type, de secteur d'activités et de maillage territoriale, à même de garantir l'atteinte des objectifs de croissance de la SND 30.

Graphique 6: Transformation structurelle du secteur d'activité vers les standards des pays émergents



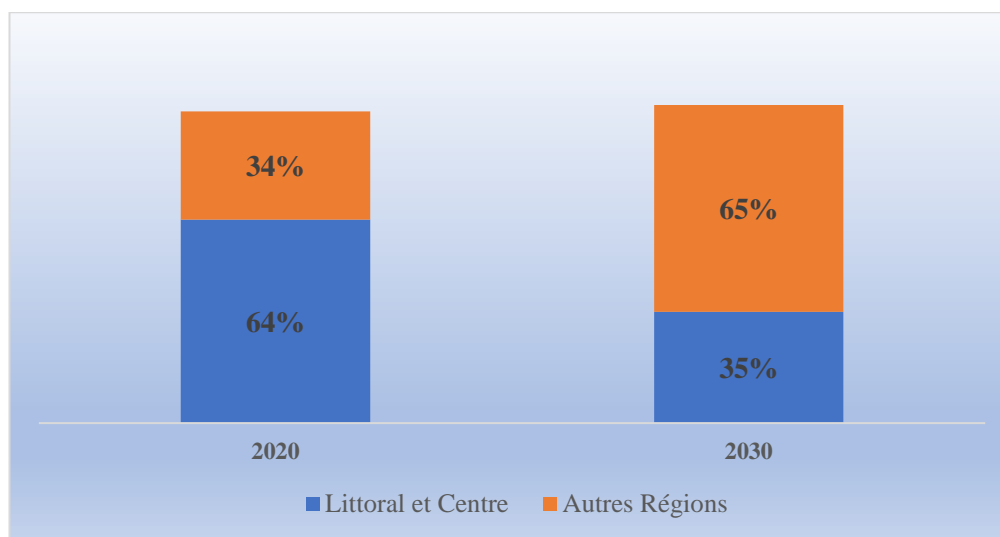
Source : MINPMEESA, Banque Mondiale

3.1.2. Transformation structurelle au niveau du maillage territoriale des entreprises

Concernant particulièrement le maillage territorial, il constitue un véritable challenge dans la mesure où la répartition territoriale des entreprises actuelle ne facilite pas la réalisation des objectifs de la SND30. A cet effet, une densification considérable des entreprises doit s'opérer de sorte à passer d'une concentration moyenne de **36%** actuelle à celle de **55%** dans les autres régions autres que le Centre et le Littoral (graphique2). Pour y parvenir, des pistes de solutions pourraient s'orienter sur des actions visant :

- l'exploitation des potentialités des différentes zones agro-écologiques et développer des entreprises sur la base de ses avantages comparatifs ;
- la création des zones industrielles dans les différentes régions à faible densité d'entreprises ;
- l'élaboration d'une politique nationale d'incubation ;
- la création d'une vie dynamique des entreprises centrées autour des grands projets structurants (port en eau profond de Kribi...)
- l'accélération du processus de décentralisation en mettant un accent particulier sur l'entrepreneuriat et l'accompagnement des projets de développement locaux qui ont la particularité d'intégrer mieux les difficultés locales rencontrées par les populations.

Graphique 7: Répartition territoriale des entreprises souhaitée à l'horizon 2030



Source : documents de stratégie nationale et nos calculs sur Excel

3.1.3. Nécessité de promouvoir l'import substitution et le made in Cameroon

La pandémie du covid-19 a donné l'occasion de repenser le développement industriel et de promouvoir plus que jamais le made in Cameroun, « produire camerounais et consommer camerounais ». En effet le confinement adopté par plusieurs pays et la fermeture des frontières en

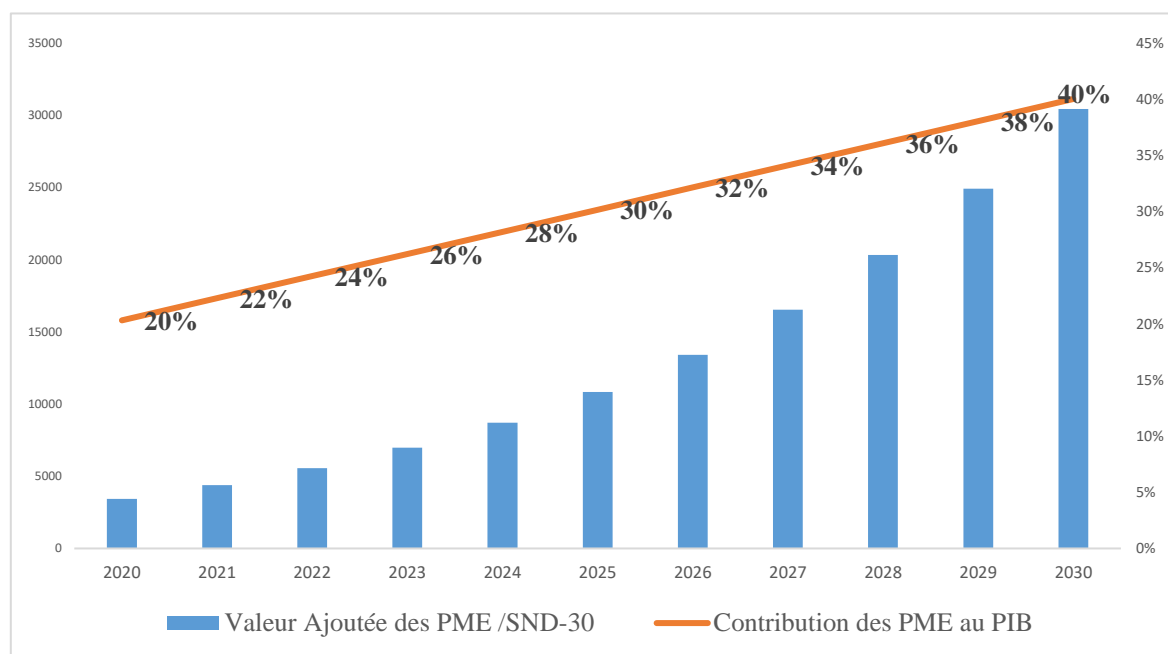
2020 a révélé au grand jour les dangers pour une économie à dépendre grandement des importations : impossibilité d'importer des matières premières manufacturées venant des pays tels la Chine ou l'Inde ; l'importation des denrées alimentaires de consommations de masses se trouvent compromise provoquant une panique auprès des populations dû à la peur des insuffisances de réserves disponibles. Par exemple au Cameroun, certaines entreprises importatrices des marchandises de la Chine ou de l'Inde ont eu des difficultés à exercer en 2020 à cause de la fermeture des frontières. L'atteinte des objectifs de la SND30 permettra d'obtenir des modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays (notamment en ce qui concerne la densification du secteur secondaire). Elle permettra en outre plusieurs niveaux de transformation de la matière première (accroissement des chaînes de valeurs) et le ravitaillement d'un certain marché local réduisant ainsi une certaine dépense à l'extérieur en particulier celle liée aux importations de certaines denrées alimentaires de consommation de masse qui coûtent au pays des énormes sommes d'argent. Particulièrement en ce qui concerne ce dernier point, des politiques particulières devront être développées afin de booster le développement des filières agricoles prioritaires. A titre d'exemple des fonds pourraient être mobilisés pour l'accompagnement des filières maïs, riz, poisson qui sont des denrées de forte demande nationale et qui constituent une partie assez importante des importations.

Le MINPMEESA a commencé à agir dans ce sens en 2020, en octroyant prioritairement des ressources issues du fonds spécial du Covid-19 aux PME sinistrées et donc l'activité principale reposait dans la transformation locale des produits agroalimentaires.

3.2 Perspectives en termes de valorisation de la VA des PME

Les PME ont un rôle majeur à jouer dans le développement du Cameroun à travers la réalisation des objectifs de la SND30 et particulièrement celui de permettre au pays de pouvoir soutenir une croissance moyenne de 8% dans les 10 prochaines années. Pour y contribuer, les PME devront considérablement créer plus de richesse en augmentant leurs valeurs ajoutées (VA) de sorte à passer de 3440.78 milliards en 2020 à 30428.63 milliards en 2030. Un corollaire à cette performance se répercutera par des contributions importantes au PIB, puis spécifiquement une contribution qui devra évoluer de 20,3% en 2020 à 40% en 2030 et se situant en moyenne à 30% au cours de la même période. Le graphique 3 permet d'apprécier en détail les simulations de l'évolution des VA et des contributions au PIB des PME pour l'atteinte des objectifs de la SND30 à l'horizon 2030.

Graphique 8: Simulations de la VA à la lumière du taux de croissance moyen fixé par la SND30.



Source : MINPMEESA et nos calculs sur Excel

3.3 Perspectives en termes de densification des sources de financement des PME

Le financement des PME a toujours été une vraie problématique dans les économies en particulier pour celles en développement comme le Cameroun. Les facteurs traditionnels qui jouent à la défaveur des PME pour l'obtention d'un financement sont généralement le coût du crédit, l'environnement des affaires et le poids du secteur informel. Pour augmenter les chances des PME d'accéder au crédit, il faut rechercher des financements innovants en mettant en place des mécanismes de financements originaux d'un type nouveau qui permettent de collecter des fonds pour le développement des PME en plus des financements traditionnels de l'Aide Publique au Développement. C'est ainsi que dans la recherche de ces financements innovants, le MINPMEESA a pu trouver deux lignes de crédit auprès de deux banques : (i) une ligne de crédit de 25 milliards en faveur des PME et TPE par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en 2020 ; (ii) une ligne de crédit de 54 milliards en faveur des PME par la Banque Islamique de Développement (BID) ; Aussi, deux autre ligne sont en cours notamment une ligne de 10,7 milliards de Francs CFA en faveur des PME par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) et une de 14,86 milliards de Francs CFA par la BID.

3.4 Perspectives en termes de partenariat et de coopération

Le MINPMEESA dans le cadre du développement du partenariat et de la coopération en faveur du développement des PME a organisé du 12 au 14 juin 2021 au palais des Congrès de Yaoundé les journées de la Coopération et du partenariat sous le thème « Les partenaires techniques et financiers et l'essor du secteur des PMEESA ».

Ces journées avaient pour objectif de favoriser l'émergence d'un secteur des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat davantage porteur de croissance inclusive et créateur d'emplois décents au Cameroun, à travers une amélioration substantielle de l'offre de Coopération et de partenariat avec les partenaires Techniques et Financiers. C'était une plateforme d'échanges sur les problématiques liées aux PMEESA et les opportunités de coopération, de partenariat et d'échanges d'expérience sur les techniques innovantes entreprises dans le cadre du développement des PME des pays étrangers à l'exemple de l'Allemagne, le Japon, la Turquie, etc. les JCP étaient une occasion pour le coordonnateur du système des nations unies de féliciter les efforts du Gouvernement camerounais dans la mise en place d'un cadre d'informations, de sensibilisation et de dialogue entre toutes les parties prenantes du secteur des PMEESA en perspective d'atteindre les objectifs de développement fixé par la SND 30. Le MINPMEESA a rappelé que : "les partenaires techniques et financiers constituent des acteurs de choix dans l'accompagnement des efforts du Gouvernement dans la réalisation de ses objectifs de développement". Il est question pour le Gouvernement dans le cadre de la stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30) de : "revoir, élargir et améliorer la nature et la portée de la contribution des partenaires extérieurs au processus de développement du Cameroun".

Ces journées de la coopération et du partenariat ont constitué également un cadre pour passer en revue avec tous les acteurs nationaux et étrangers les mécanismes, les leviers et les instruments de la coopération et du partenariat dans le secteur des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ; d'en évaluer l'efficacité et les écueils, et de poser les jalons de leur optimisation. En termes de perspectives, un document de plaidoyer a été élaboré pour être mis en œuvre sur la période 2021-2030 en faveur de l'amélioration substantielle de l'offre de coopération et de partenariat avec les partenaires Techniques et financiers visant à mettre en lumière un certain nombre d'actions majeures axées sur la promotion de l'entrepreneuriat et la transformation et la modernisation des unités de production à coordonner par le MINPMEESA afin de mieux consolider la contribution de nos petites et moyennes entreprises, les artisans et les acteurs de l'économie sociale à la production de la richesse nationale.

Conclusion

En définitive l'étude sur la contribution des PME Camerounaises sur la croissance en terme de perspective économique nous situe sur la nécessité d'agir sur la structuration des PME camerounaises prédominées par le secteur tertiaire et les TPE. La convergence des actions du MINPMEESA pour répondre favorablement aux problématiques posées en vue de redynamiser le secteur secondaire plus astreint à favoriser une croissance plus soutenue et inclusive nécessite que l'apport des ME à la production de la Valeur Ajoutée soit plus importante eu égard des contraintes endogènes et exogènes dont elles font face. Avec l'accès au financement, les problèmes liés à la structuration et au fonctionnement organisationnel des PME restent des obstacles majeurs à leur extension, étant donné les potentialités du pays encore sous-exploitées.

A l'analyse de la croissance du PIB et des contributions des secteurs d'activité, l'observation principale porte sur le secteur secondaire qui suit la tendance de la croissance du PIB. En effet, bien que le secteur tertiaire contribue le plus au PIB, sa contribution et celle du primaire restent constantes indépendamment du niveau de PIB atteint. Aussi, la crise sanitaire mondiale de 2020 a mis en lumière le caractère volatile de ce secteur qui n'a pas su faire face au choc en raison de la prédominance des activités de commerce fonction des importations ; le secteur secondaire est le plus résilient mais sa production n'est pas assez capitalisée.

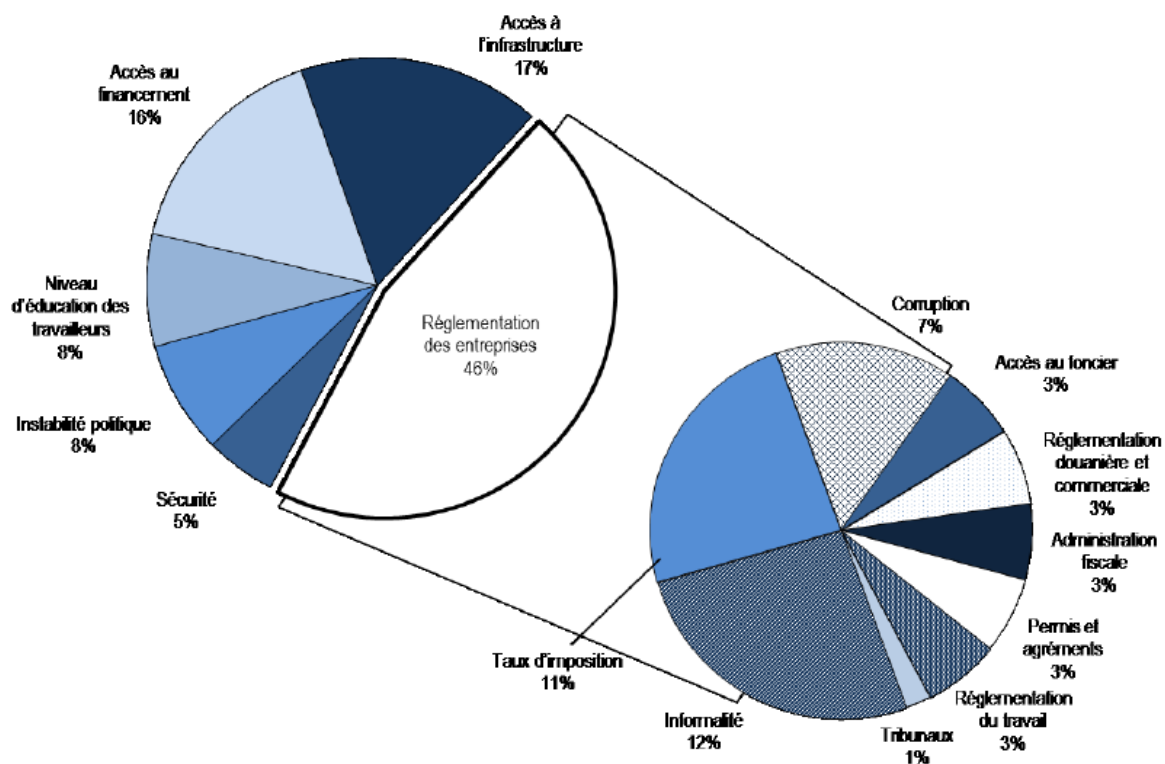
D'après les données du RGE-2, la contribution des PME au PIB était de l'ordre de 20,3 % et porté essentiellement par les entreprises de taille moyenne. Par ailleurs, pour ce qui est des emplois, le RGE-2 comptabilisait 441 734 emplois créés par un stock de 199 998 PME recensées. Les TPE portaient 73,26 % de ces emplois avec 2 emplois en moyenne par TPE, et les ME 9,12 % avec 15 emplois en moyenne par ME.

Ainsi, au regard de la contribution selon la typologie des PME au PIB et à l'emploi, il est opportun de mener des actions incitatives pour la densification du tissu des PME d'une part et, d'autre part, d'accompagner les PME dans le processus de migration. Et ainsi faire passer la contribution des PME au PIB de 20,3 % à environ 40 % sur la période 2020-2030 pour participer à l'atteinte des 8% en moyenne de croissance du PIB sur la même période. Conscient de ce challenge, le MINPMEESA doit capitaliser les options de partenariat et de coopération à définir sur le long terme dans le but de redynamiser les PME à l'accès plus favorable à la technologie et au financement.

Bibliographie

- APME , Cartographie des Petites et Moyennes Entreprises au Cameroun, Novembre 2020 ;
- BEAC / Comité de Politique Monétaire, Communiqué de presse du 27 mars 2020 ;
- BEAC, Evolution des cours des principaux produits de base exporté par la CEMAC au 1^{er} trimestre 2021 ;
- BIT, « les petites et moyennes entreprises et la création d’emplois décents et productifs », rapport IV, 2015 ;
- FMI / CEMAC, Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres et sur les politiques communes à l’appui des programmes de réformes des pays membres, 2021 ;
- INS, Commerce extérieur du Cameroun 2020 ;
- INS, Comptes nationaux 2020.
- MINPMEESA, Annuaire Statistique des PME 2020.

Annexe 1: Regroupement des grands obstacles au développement des PME



Source : Banque mondiale 2016

Annexe 2: Liste des personnes impliquées dans le processus d'élaboration de la note de perspective

1. PILOTAGE ET ORIENTATION

M. ACHILLE BASSILEKIN III, MINPMEESA

2. COORDINATION GENERALE

M. JOSEPH TCHANA, SG MINPMEESA

3. COORDINATION TECHNIQUE

M. BOBBO MAMOUDOU, DEPP MINPMEESA

4. SECRETARIAT TECHNIQUE

Mme TCHANA SYLVIE, CELSTAT MINPMEESA

5. EQUIPE TECHNIQUE

M. ZOMBOU Marcel, CEA1/CP

M. AKONO Daniel, CEA1/CEP

Mme NGAFFO Manuela, cadre DEPP

Mme IHOULI Francine, cadre DEPP

M. NONGNI DONFACK Abednego, cadre DEPP

M. MBAZOA ZEBAZE Hervais, Cadre DEPP